



ASSOCIATION CONGOLAISE

DE NIHON TAÏ-JITSU/TAÏ-JITSU ET DISCIPLINES ASSOCIEES





Compte rendu du stage de la self défense / Nihon taï-jitsu

Période du : 15-16 janvier 2022

SIEGE SOCIAL : 39bis, rue Yakandza Tel : +242 06 968 04 44/05 328 71 09



L'Association Congolaise de Nihon taï-jitsu /taï-jitsu et disciplines Associées, selon leur calendrier d'activité de l'année 2021-2022 est prévue d'organisé un stage de la self défense est basé sur :

- > saisie
- > étrangement
- > menace contre le mûr
- > coup direct
- > coup de pied
- > défense avec couteau

A. Premier jour du stage

Nous avons inscrits 64 athlètes pour le 1^{er} jour :

- > 42 athlètes de Nihon taï-jitsu /taï-jitsu
 - > 10 athlètes de judo/jiu-jitsu
 - > 8 athlètes de karaté
 - ➤ 4 athlètes de taekwondo



Le 1^{er} jour du stage nous avons débuté à 14H00 avec les inscriptions et à 15H30 avec la seance d'échauffement.



Avant l'échauffement le responsable du stage le Président Celem Mpini a édifié les stagiaires pour le comportement, les valeurs budo et de respecter tout supérieurs même s'ils ne pratiquent pas la même discipline similaire, pas de tribalisme dans le sport.

Nous sommes les sportifs : l'objectif est de défendre notre art martial et les couleurs du pays sur le plan national et à l'international. Voilà pourquoi, le sport uni les peuples.





Après l'explication, dans la pratique j'ai montré l'importance du taisabaki (effacement) dans le travail et même dans un cas réel.









18HH30 La fin du 1^{er} parti du stage.

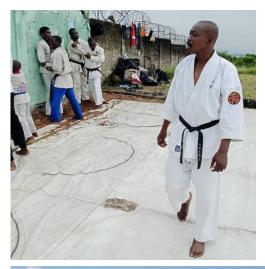
B. Deuxième jour du stage

07H00 : arriver et contrôler des stagiaires au lieu du stage.

Nous avons inscrits 75 stagiaires :

- > 51 de Nihon taï-jitsu/taï-jitsu
- > 10 de karaté
- > 9 de judo/ jiu-jitsu
- ➢ 6 de Taekwondo

07H30 début de la pratique : menace contre le mur et la défense contre couteau.









A pris fin à 11H00 avec la remise des diplômes des participants









Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé au stage de la self défense de Nihon taï-jitsu le 15-16 janvier 2022.

Fait à Brazzaville, le 22/2022

Président de l'ACONTJ/TJDA